SOCIÉTÉ

De plus en plus forte, la pression migratoire met la France au pied du mur

Jamais l'État n'a délivré autant de titres de séjour ni accueilli autant de demandeurs d'asile qu'en 2022.

IMMIGRATION Le bilan de l'immigration en France pour l'année écoulée vient de tomber au ministère de l'Intérieur et il est éloquent. Jamais la France n'a déliver à utant de titres de séjour et accueilli autant de demandeurs d'asile, alors qu'elle peine toujours à expulser les illégaux qui se pressent sur son sol. Une situation reflétant l'incroyable pression migratoire qui pèse sur les démocraties européennes en général et sur le «pays des droits de l'homme» en particulier. Autour, les crises s'accumulent, de l'Ukraine au Sahel, sur fond de réchauffement climatique et alors que le seuil des 8 milliards d'habitants sur terre vient d'être franchi cette année. Selon les projections de l'ONU, rappelons-le, sur le seul continent africain, la population pourrait doubler d'êt à 2050 pour dépasser les 2 miliards d'habitants.

JEAN-MARC LECLERC 💆 @leclercim

l'an dernier, a donné la nationali-té française à près de 79000 étrangers (mais la justice doit encore faire connaître les acquisitions de nationalité en 2022 selon ses propres procédures). Voici ce que révèlent les chiffres de Beauvau sur l'immigration légale mais aussi illégale

La barre des 300 000 titres de séiour en un an

a été franchie En 2022, la primo-délivrance d'un titre de séjour (c'est-à-dire d'un document autorisant à séjourner et à travailler dans le pays d'accueil, mais aussi ouvrant droit, selon les divers statuts, à des avantages, comme des allocations ou la Sécurité sociale) a aug menté de plus de 17 % par rapport à 2021. Plus de 320 000 titres ont ainsi été délivrés contre un peu plus de 277000 en 2019 (dernière année pleine avant Covid)

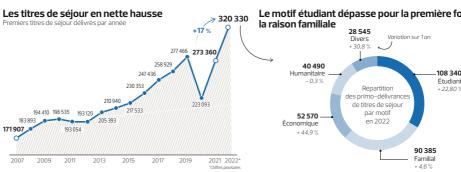
arrivent en force

Les premiers titres octroyés pour des motifs économiques et étu diants ont augmenté respective-ment de près de 45 % et de près de 23 % l'an dernier. Parmi les quel-que 52000 titres délivrés pour que 52000 titres délivrés pour raison «économique», les salariés formaient le plus gros contingent (36275 personnes), les saissonniers et temporaires le
deuxième (9790 personnes), suivi
par les scientifiques (4875), les
actifs non salariés (1470) et les artistes (160). Mais, surtout, les étudiants deviennent, pour la première fois, les plus nombreux
(plus de 108000 titres attribués),
dépassant l'immigration familiale
et ses quelque 90000 titres. Plus
d'un tiers des autorisations de séjour accordées sont destinées aux
étudiants.

Les « passeports talents » sont valorisés par l'exécutif Le gouvernement insiste sur cette innovation, preuve du succès, à ses yeux, d'une « immigration choise », dont il fait la promotion. Elle ne saurait occulter le poids de l'immigration subie, qui ne se tarit pas. L'hôte de Beauvau, Gérald pas. L'hôte de Beauvau, Gerand Darmanin, n'avait-il pas révélé il y a un que la France comptait déjà 700 000 clandestins sur son sol? Ces passeports talents attribués en Ces passeports talents attribués en premier titre sont passés de 13 000 en 2019 à près de 18 000 en 2022 (+31%): ceux accordés en ren vellement ont dépassé les 32000 (+8%). Total:50000 environ.

Le stock global de titres grimpe sans discontinuer

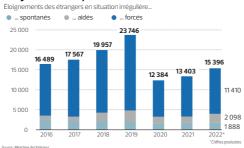
Le stock des titres valides en cir-culation ne cesse de croître. En mettant à part les Britanniques, qui ont opté pour le Brexit, intervenu en 2020, la courbe suit une hausse ininterrompue. Où l'on



Les visas de court séjour ne rattrapent pas leur niveau d'avant le Covid.



Le rythme des départs reste faible



Malgré la forte

évolution des visas demandés et délivrés

les volumes se situent

à la moitié

de ceux

d'avant

la crise

DIRECTION GÉNÉRA DES ÉTRANGERS EN FRANCE (DGEF)

découvre que ce cumul de titres a quasiment doublé en quinze ans, pour dépasser les 3,8 millions de documents valides. Entre la «carte de résident et résident longue durée » (1601772 détenturs), la «carte pluriannuelle» (603269 titulaires), le «certificat de résidence pour Algérien », 599 007, la «carte de séjour temporaire» (226-848 allocataires) ou l'« autorisation provisoire de séjour (APS)» pour protection temporaire des Ukrainiens (68411, lors mineurs), les statuts sont des plus variés. Il s'agit là uniquement de la métropole. L'augmentation tu stock depuis 2021 y est de plus de 7%.

Des visas deux fois moins nombreux qu'avant 2020 Parallèlement, l'administration française gère les demandes de vi-sas (c'est-à-dire ces documents sas (c'est-à-dire ces documents qui autorisent une personne à en-trer dans le pays, pour une durée précise et pour un motif bien défi-ni). Selon la Direction générale des étrangers en France (DGEF), «le nombre de visas demandés et délivrés en 2022 s'inscrit à la ha se, après deux années avec des flux migratoires fortement contraints par la crise du Covid-19». Néanmoins, précise-t-elle, «malgré la forte évolution des visas demandés et délivrés (+137 %), les volumes se situent à la moitié de ceux d'avant la crise», pour un total l'an der-nier d'environ 1453000 documents délivrés. Environ 80 % sont des visas courts (dont quasiment 1 million pour les touristes). Les visas de long séjour, par contre, atteignent un niveau (25 258 ac-cordés en 2022) qui dépasse celui de 2019, du fait de l'essor du pas-seport talent principalement.

Une nouvelle hiérarchie chez les demandeurs de visas En 2019, la statistique des visas d'origine totalement différents de ceux qu'ils sont aujourd'hui. Les Chinois arrivaient en tête il y a trois ans (757000), suivis par les Russes (486000), les Marocains (376000), les Marocains (186000), les Marocains (186000), Marocains (158000), Marocains (158000), Marocains (158000), Marocains (19000), Suivent les Saoudiens (91000) revenus quasiment au niveau de 2019, pour leur part.

La demande d'asile

au plus haut Comme le révélait Le Figaro, d'après des chiffres transmis par Paris à l'Office statistique euro-péen Eurostat (nos éditions du 26 janvier), le nombre de deman-deurs d'asile n'a jamais été aussi élevé en France qu'en 2022, dé-passant largement les 150 000 Beauvau annonce désormais un total de 137046 premières demandes et 19057 demandes de réexamen, soit 156103 (+28%). Le ministère ajoute même, dans un souci de transparence notable, «if convient dy quotier 12596 demandes formulées par ailleurs, la plupart à la suite de la requalification de procédures initialement identifiées comme relevant d'autres États membres de l'UE au titre du règlement Dublin, mais n'ayant pas domé lieu à un transfert (10437) ». Total général donc : 186899 de mandeurs d'asile pris en charge par la France en un an. Un record absolu. Ils sont majoritairement Afghans, Bangladais, Turcs, Georgiens (ces ressortissants qui voyagent sans visa en Europe) ou issus de la République démocratique du Congo, pour les principales nationalités.

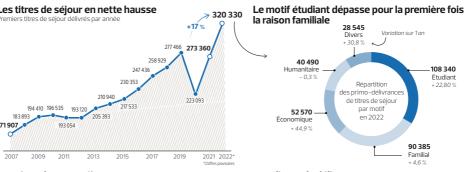
Le taux de protection internationale en France

grimpe à 41,3 % L'Ofpra et la Cour nationale du droit d'asile ont rendu respective-ment 134000 et 67000 décisions. ment 134000 et 67000 decisions. Soit moins qu'en 2021. Total des attributions de l'asile : 56179. Taux d'accord moyen : 41,3%. Le plus élevé à ce jour. Ce qui signi-fie, cette année encore, des dizai-nes de milliers de déboutés. Le taux d'éloignement de ces migrants économiques censés quit-ter la France - après de longs mois voire des années de procédure -, où ils se sont installés et ont noué des attaches, est historiquement

l'un des plus faibles : à peine un départ sur dix.

départ sur dix.

Des éloignements à la peine
Concernant les éloignements et
les départs, Beauvau met en avant
dans son bilan «-15 % sur les roturs, mais des niveaux encore un
peu plus bas que ceux d'avant crise
Covid-19». Doux euphemisme.
Les résultats sont en total décalage
avec le discours offensif du gouvernement sur les expulsions de
clandestins. S'il privilégie la qualité sur la quantité, en expulsant
prioritairement les délinquants et
les terroristes étrangers sortant de
prison, Gérald Darmanin sera bien
en peine d'expliquer comment en
année pleine, une fois passée la
crise sanitaire, ses services ne sont
pas parvenus à expulser plus de
l1410 personnes en 2022. En y
ajoutant les 2098 départs aidés
(contre versement d'un petit pécule) et les 1888 «éloignements cule) et les 1888 «éloignements spontanés», le total est de 15396 départs. C'est moins qu'en 2016 sous Cazeneuve (16489 départs), sous Collomb (19957 départs en 2018) et sous Castaner (23746 départs en 2019). Des années «exceptionnelles», plaidait-on ce jeudi à la Direction générale des étrangers en France. Depuis les années Covid, la machine à reconduire s'est manifestement enrayée. Gérald Darmanin mise sur son projet de loi immigration, présenté en Conseil des ministres début février, pour la dégripper.



tandis que la délivrance de visas long séjour s'intensifie



Le flux d'acquisition de la nationalité en baisse sur 1 an



Infographie LE FIGARO